



Projet de renforcement des capacités en
gestion économique et financière du Cameroun

CAMERCAP

(Auto) ÉVALUATION DES POLITIQUES ET DES INSTITUTIONS DU PAYS

Cameroun

**année
2012**

Yaoundé, août 2013

**Projet de renforcement des capacités
en gestion économique et financière
du Cameroun
(CAMERCAP)**

Fondation pour le Renforcement des
Capacités en Afrique
(ACBF)

(Auto) ÉVALUATION DES POLITIQUES ET DES INSTITUTIONS DU PAYS

Cameroun

Année 2012

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	2
AVANT-PROPOS	4
A- GESTION ECONOMIQUE.....	7
1. Gestion macroéconomique.....	7
2. Politique budgétaire	8
3. Politique de la dette.....	9
B- POLITIQUES STRUCTURELLES.....	11
4. Politiques et institutions de promotion économique, d'intégration régionale et de promotion du commerce.....	11
5. Secteur financier.....	12
6. Environnement de la réglementation des affaires.....	13
C. MESURES D'INCLUSION/D'EQUITE SOCIALE	15
7. Egalité hommes-femmes.....	15
8. Equité dans l'utilisation des ressources publiques	16
9. Valorisation des ressources humaines	18
10. Protection sociale et travail.....	19
11. Politiques et réglementation de l'environnement.....	21
D- GOUVERNANCE : GESTION ET INSTITUTIONS DU SECTEUR PUBLIC	13
12. Droits à la propriété et gouvernance basée sur l'Etat de droit.....	23
13. Qualité de la gestion budgétaire et financière.....	24
14. Efficacité de la mobilisation des ressources.....	25
15. Qualité de l'administration publique	26
16. Transparence, obligation de rendre compte et corruption dans le secteur public.....	27

Sigles et abréviations

ANOR	Agence des normes et de la qualité
APE	Accord de partenariat économique
APV-Flegt	Accord de partenariat volontaire - Forest law enforcement governance and trade
CAMERCAP	Projet de renforcement des capacités en gestion économique et financière du Cameroun
CDMT	Cadre de dépense à moyen terme
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEEAC	Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale
CFCE	Centre de formalités de création d'entreprises
CNPS	Caisse nationale de prévoyance sociale
CONAC	Commission nationale anti-corruption
CONSUPE	Contrôle supérieur de l'Etat
ECAM	Enquête camerounaise auprès des ménages
DCOOB	Division de contrôle des opérations budgétaires
DSCE	Document de stratégie pour la croissance et l'emploi
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
EDS	Enquête démographique et de santé
GUCE	Guichet unique du commerce extérieur
HYSACAM	Hygiène et salubrité du Cameroun
INS	Institut national de la statistique
IRPP	Impôt sur le revenu des personnes physiques
EITI	Initiative de Transparence pour les Industries Extractives
MICS	Enquête par grappes à indicateurs multiples

MINEPDED	Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable
MINEPAT	Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire
MINFI	Ministère des finances
MINMIDT	Ministère des mines, de l'industrie et du développement technologique
OAPI	Organisation africaine pour la propriété intellectuelle
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectif du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
PAJER-U	Programme d'appui à la jeunesse rurale et urbaine
PIAASI	Programme intégré d'appui aux acteurs du secteur informel
PIFMAS	Projet d'Insertion socio-économique des jeunes par la création des micro-entreprises de fabrication du matériel sportif
PME	Petite et moyenne entreprise
PTF	Partenaire technique et financier
RCA	République Centrafricaine
REF	Rapport économique et financier de l'Etat
TEC	Tarif extérieur commun
UE	Union Européenne
UFA	Unité forestière d'aménagement

Avant-propos

L'exercice de *Country policy and institutions assessment* (CPIA) est réalisé par la Banque Mondiale (BM) et la Banque Africaine de Développement (BAD) depuis des années. La méthodologie utilisée par les deux institutions est assez similaire dans l'approche et dans la finalité. Le questionnaire utilisé est le même.

Dans l'approche, il s'agit d'un questionnaire en 04 sections, 16 critères déclinés en 53 sous-critères. Chaque sous-critère est évalué et noté sur une échelle de 1 à 6, partant de *Très insatisfaisant depuis au moins 02 ans (1)* jusqu'à *Très satisfaisant depuis au moins 03 ans (6)*. La somme des points est compilée par chaque institution selon un algorithme propre qui produit une note finale.

La méthode consiste pour la BM à commettre un consultant pour rencontrer les autorités et institutions du pays, à compiler les rapports et données qui sont analysés en vue de la notation. Le résultat final est de la compétence de la BM.

La BAD, elle, fait faire l'exercice ou commet une mission de son staff pour collecter les données et informations et discuter avec les autorités. Le résultat est présenté généralement lors d'un atelier de restitution regroupant les différentes parties.

La finalité quant à elle est pratiquement la même, à savoir déterminer le niveau d'allocation des ressources financières au pays dans ces différents guichets. Ce qui est normal, étant donné que les deux institutions sont avant tout des banques de développement.

ACBF reprend le même exercice d'évaluation, mais avec quelques différences.

1. Sur l'approche méthodologique : le même support de collecte (questionnaire) est utilisé. Mais ici on parle **d'autoévaluation**. Le pays se note lui-même sous la conduite d'un Policy unit (Think tank mis en place par ACBF dans le pays).
2. Sur la finalité : ACBF étant spécialisé dans le renforcement des capacités comme l'indique sa mission, **la finalité de l'autoévaluation est focalisée sur les capacités et non sur l'allocation des ressources**. L'autoévaluation met en relief le niveau des capacités vu de l'intérieur (par les évaluateurs nationaux) et permet ainsi d'aboutir à des propositions de réformes et/ou de renforcement des capacités dans les domaines ciblés.

L'autre intérêt étant que le pays ne se compare pas à un autre, mais par rapport à lui-même, sur le niveau de ses propres performances. C'est un avantage d'auto-émulation dans le domaine du renforcement des capacités.

A cet effet, un atelier réunissant les 03 institutions s'est tenu à Yaoundé en juin 2012 afin de confronter les méthodes, les résultats et les finalités. Les conclusions ont abouti à la validation des 03 méthodes et résultats qui sont loin d'être conflictuelles mais complémentaires. (cf. *Devarajan, chief economist à la BM*).

Dans le cas spécifique du Cameroun, l'exercice est conduit par le CAMERCAP (Projet de Renforcement des capacités en gestion économique et financière du Cameroun).

Sur la base du questionnaire standard ci-dessus évoqué, le Coordonnateur du centre procède au casting des évaluateurs. Ils sont issus en majorité des administrations publiques, mais aussi du secteur privé et de la société civile (maximum 10 personnes).

Une première séance de travail regroupant tous les évaluateurs identifiés en fonction de leur champ de compétence et de leur expérience est organisée autour du Coordonnateur. L'objectif principal est d'expliquer l'approche ACBF de l'exercice du CPIA que beaucoup connaissaient déjà (selon la Banque Mondiale et selon la BAD), puis de distribuer le questionnaire.

Chaque évaluateur procède pendant une certaine période (maximum 02 semaines) à l'esquisse de notation avec note explicative ; puis une seconde réunion en plénière a lieu pour partager les avis et confronter les notes des uns et des autres.

Une équipe de 02 experts est alors chargée d'en faire une compilation. Cette synthèse est de nouveau envoyée à chaque évaluateur et sert de document de travail lors de l'atelier de validation organisé à cet effet dans un hôtel de la place. L'atelier est généralement élargi à d'autres acteurs qui n'ont pas participé à l'évaluation. On peut compter 30 à 50 participants.

Sur le plan méthodologique du déroulement des travaux de l'atelier, 03 options sont envisagées : ayant admis que chaque section a son champion,

- a) l'idée la plus convaincante est adoptée si le « spécialiste » a des arguments techniques plus solides qui réussissent à obtenir l'alignement des autres ; la notation est consensuelle.
- b) lorsque l'idée générale converge et que les notes ne l'étaient pas, on adopte l'idée et la note finale est la moyenne des notes des évaluateurs.

- c) en cas de non convergence d'idée et de notation non conciliante, une synthèse est proposée et adoptée. La note finale est la moyenne arithmétique simple, au mieux par consensus.

Mais en général, ce dernier cas n'a pas été très fréquent.

Sur le plan de la forme, le document de synthèse est redistribué par mail à tous pour dernière lecture et observations éventuelles. La version finale est donc le fruit d'un consensus – pas nécessairement l'unanimité – des évaluateurs.

Les difficultés rencontrées sont liées à la structure du questionnaire qui reste très « générique » et non spécifique. Les évaluateurs auraient souhaité désagréger les questions pour des argumentations et des notations plus ciblées. Mais, la camisole imposée pour besoin de comparabilité avec la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement l'exige.

L'avantage de l'approche ACBF réside dans une meilleure appropriation des notes élémentaires et du résultat final lorsqu'il sera publié.

Echelle de notation commune aux trois institutions allant de 1 à 6 :

• Très insatisfaisant depuis au moins 2 ans	1
• Insatisfaisant	2
• Modérément insatisfaisant	3
• Modérément satisfaisant	4
• Satisfaisant	5
• Très satisfaisant depuis au moins 3 ans	6

Les notes intermédiaires telles que 1,5 ; 2,5 ; 3,5 ; 4,5 ; et 5,5 sont autorisées.

Barnabé OKOUDA,
Coordonnateur CAMERCAP.

A - Gestion économique

1. Gestion macroéconomique

Ce critère permet d'évaluer la qualité des politiques monétaires et/ou de taux de change, ainsi que des politiques relatives à la demande globale. Ces politiques sont de haute qualité lorsqu'elles encouragent une croissance économique durable à moyen terme.

Critère 1 : Les objectifs des politiques monétaires et de taux de change en matière de stabilisation des prix sont-ils clairement définis ?

Note	5,5/6
------	-------

Suite à l'appartenance à la zone Franc, les objectifs de politique monétaire sont fixés au niveau communautaire. En matière de stabilisation des prix, le taux d'inflation s'est situé à 3,0 % en 2012, en légère hausse par rapport aux 2,9 % enregistrés en 2011. Ce qui est conforme aux critères de convergence de la zone CEMAC ; le Cameroun est d'ailleurs un des seuls à les respecter en totalité.

Critère 2 : Les politiques de demande globale sont-elles axées sur le maintien de l'équilibre extérieur à court et moyen termes (dans le contexte extérieur et prévisible actuel) ?

Note	3,5/6
------	-------

Depuis 2008, il existe plusieurs politiques d'amélioration de la demande globale. On cite les programmes Cacao, Ciment, des zones économiques en l'occurrence. Par ailleurs, on observe que la structure des importations présente l'entrée des produits non liés à l'investissement, mais beaucoup plus à la consommation.

En conséquence, malgré ces politiques, les résultats tangibles restent, peu perceptibles et donc toujours attendus.

Critère 3- Les politiques mises en place permettent-elles d'éviter l'éviction de l'investissement privé ?

Note

5/6

Le recours de l'Etat aux marchés financiers (notamment à travers l'emprunt obligataire) pour le financement des grands projets stimule plutôt l'investissement privé car l'on constate une nette augmentation du crédit à l'économie. La surliquidité des banques a permis d'éviter l'effet d'éviction. Elle est plutôt orientée vers les emprunts obligataires nationaux et sous- régionaux. On peut aussi relever dans cette perspective, le recours à la sous-traitance qui devrait soutenir le développement du secteur privé.

Cependant des facteurs tels que le climat des affaires et la pression de certaines grandes entreprises nationales sur le système bancaire limitent le développement du secteur privé et peuvent de ce fait conduire à l'effet d'éviction.

2. Politique budgétaire

Ce critère permet d'évaluer la viabilité à court et moyen termes de la politique budgétaire (en tenant compte de la politique monétaire et de taux de change, ainsi que de la soutenabilité de la dette publique) et son impact sur la croissance. La politique budgétaire est considérée comme non viable lorsqu'elle se traduit par une augmentation continue du ratio dette/PIB, et/ou lorsqu'elle crée des besoins financiers qui ne peuvent pas être adéquatement satisfaits en mobilisant les fonds disponibles pour le secteur public. La viabilité est évaluée en tenant compte des dépenses publiques hors-budget et des éléments de passif éventuel

Critère 4 - Dans quelle mesure le solde primaire est géré de manière à garantir la viabilité des finances publiques ?

Note

5/6

La promotion des recettes non pétrolières et l'amélioration de la qualité de la dépense publique contribuent progressivement à améliorer le solde primaire. Ceci est confirmé par le fait que le pays a entièrement respecté les critères de convergence de la CEMAC.

Critère 5 : Dans quelle mesure les dépenses publiques et/ou les recettes publiques peuvent être ajustées pour absorber les chocs, le cas échéant ?

Note	4,5/6
------	-------

En 2012, l'exécution budgétaire a été marquée par une forte croissance des recettes (+9,6 %) par rapport à leur niveau de l'année précédente. De façon systémique et par principe, 10% du budget de chaque ministère est prélevé ou « bloqué » comme réserve pour permettre de résorber les chocs éventuels. Par ailleurs, la loi de finances prévoit chaque année des chapitres non affectés au départ pour les dépenses communes et les interventions de l'Etat. Le MINFI met également en œuvre une politique de quotas budgétaires par trimestre pour chaque chapitre.

Critère 6 : Dans quelle mesure la fourniture de biens publics, y compris les infrastructures, est compatible avec la croissance à moyen terme ?

Note	5/6
------	-----

Le lancement des grands projets et la mise à disposition des biens publics, notamment les domaines routier, portuaire, aéroportuaire, et les télécommunications, ont sensiblement relevé le niveau de l'investissement public. Ainsi, les projets de construction des barrages (Lom Pangar, Memvele, Mekin, etc.) et des centrales énergétiques à gaz (Kribi et Douala) devraient permettre d'accroître l'offre énergétique de manière à satisfaire, à moindre coût, les besoins en électricité, pour améliorer la compétitivité des entreprises et soutenir la croissance économique du pays. D'autres grands projets en cours comme le port en eau profonde de Kribi, le lancement des axes autoroutiers s'inscrivent dans cette perspective d'améliorer la compétitivité de l'économie nationale.

3. Politique de la dette

Critère 7 : Dans quelle mesure la stratégie de gestion de la dette contribue à réduire au minimum les risques budgétaires et à promouvoir la soutenabilité de la dette à long terme ?

Note	4,5/6
------	-------

Le pays a adopté une stratégie nationale d'endettement qui est assez scrupuleusement suivie. En 2012, les critères de soutenabilité sur la dette ont été respectés dans le cadre de la surveillance

multilatérale de la CEMAC. En effet, le ratio du stock de la dette/PIB a été de 16,7%, niveau très inférieur au seuil plafond communautaire de 70%. Toutefois, ce ratio est en augmentation par rapport à 2011 (16,2%).

Critère 8 : Dans quelle mesure la dette extérieure et intérieure est contractée dans le but d'atteindre et/ou de maintenir un niveau soutenable de la dette ?

Note 5/6

Le stock de la dette, ainsi que la charge annuelle de remboursement, restent à la portée du Cameroun. Dans le détail, on note qu'au 30 septembre 2012 cet endettement est composé à 66,1% de dette extérieure, soit 1 424 milliards FCFA et à 33,9% de dette intérieure, soit 731 milliards FCFA.

Toutefois, certaines analyses commencent à s'intéresser à la qualité et à l'efficacité de cet endettement.

Critère 9 : Le degré de coordination entre la gestion de la dette et les autres politiques macroéconomiques

Note 4/6

Le degré de coordination continue de s'améliorer à travers le comité national de la dette, la stratégie nationale de la dette publique. Toutes ces dispositions sont en cohérence avec le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE), notamment à travers le comité de trésorerie qui veille à la prise en compte des différents engagements dans le cadrage macroéconomique.

Toutefois, une analyse plus approfondie permet de constater que le déficit de la balance commerciale (que le pays accumule) constitue un engagement vis-à-vis de l'extérieur qui peut se transformer à terme en une dette. Ce qui fait que nous avons plutôt une hypothèque sur la dette en provenance de la gestion de la politique commerciale.

B - Politiques structurelles

4. Politiques et institutions de promotion économique, d'intégration régionale et de promotion du commerce

Ce critère permet d'évaluer dans quelle mesure le cadre des politiques contribue à renforcer l'intégration régionale et le commerce des biens.

- Politiques et institutions de promotion économique, d'intégration régionale

Critère 10 : Evaluer le niveau de l'appui qu'apporte le pays aux organisations régionales dont il est membre, ainsi que son engagement en faveur de la coopération économique et des initiatives d'intégration régionale

Note 5,5/6

Le Cameroun abrite le siège de plusieurs institutions d'intégration sous-régionale. Il est le seul pays de la CEMAC à ce jour à avoir mis en circulation le passeport biométrique CEMAC et à appliquer la libre circulation. Cependant, ces efforts sont dilués par un certain nombre de facteurs tels que la crise en République Centrafricaine (RCA) et le manque de coopération de certains pays en matière d'intégration.

Le Cameroun participe également de façon très active depuis 2009 au processus de fusion/absorption de la CEMAC/CEEAC.

- Promotion du commerce

Critère 11 : Evaluer le degré de lutte contre les mesures commerciales restrictives, avec un accent particulier sur l'ampleur des barrières tarifaires et le degré d'utilisation des barrières non tarifaires (BNT), ainsi que la transparence et la prévisibilité du régime commercial

Note 4/6

Les accords de l'OMC sont en cours de signature. Le pays a paraphé des APE d'étape en 2007 et signé en 2009. De plus le pays ne dispose pas de barrières non tarifaires ni de normes à l'entrée.

Le Cameroun applique le TEC (tarif extérieur commun) de la CEMAC.

Critère 12 : Evaluer les douanes et la facilitation du commerce, y compris la lutte contre la corruption au sein des services de douanes, la gestion des risques, le traitement rapide du paiement des droits de douanes et des remboursements, et la transparence

Note 4/6

Le système de douane est désormais automatisé s'inscrivant dans le cadre de la réforme et la modernisation de l'administration douanière au Cameroun.

Le SYDONIA est un outil de travail pour les douaniers, les consignataires, les commissionnaires agréés en douane et le GUCE (Guichet unique du commerce extérieur).

5. Secteur financier

Ce critère permet d'évaluer la structure du secteur financier et les politiques et règlements qui régissent ce secteur.

Critère 13 : Evaluer la stabilité financière

Note 3,5/6

Le taux de couverture de la monnaie est suffisamment élevé (95%) garantissant la convertibilité illimitée du FCFA par rapport à l'Euro. Les ratios prudentiels sont globalement satisfaisants mais quelques banques affichent des fonds propres négatifs.

Critère 14 : Evaluer l'efficacité et la profondeur du secteur, ainsi que la capacité de mobilisation des ressources

Note 3,5/6

En 2012, la situation du système financier reste préoccupante, notamment avec le manque de fiabilité du système des microfinances. Cette situation ne permet pas de mener des politiques de croissance à long terme. Compte tenu de l'environnement économique du pays, la mobilisation des ressources demeure faible.

Critère 15 : Evaluer l'accès aux services financiers**Note 3,5/6**

Malgré la surliquidité bancaire constatée et bien que les crédits bancaires accordés au secteur privé aient augmenté, l'intermédiation financière et l'accès aux services financiers demeurent limités. L'accès est caractérisé par la faible valorisation des méthodes et sources d'alternance de financement, ainsi que les difficultés à fournir les garanties nécessaires pour l'obtention de prêts bancaires en particulier pour les PME. Il s'agit notamment de l'exigence d'un titre foncier comme principale garantie exigée.

Toutefois, on note une expansion de la monétique et du réseau des agences bancaires. Mais de façon globale, le taux de bancarisation reste faible.

6. Environnement de la réglementation des affaires

Ce critère permet de déterminer dans quelle mesure l'environnement juridique et réglementaire et le contexte des politiques favorisent ou entravent l'investissement privé, la création d'emplois et la promotion de la productivité. L'accent est mis sur la réglementation directe des affaires et la régulation du marché des marchandises et du marché des facteurs.

Critère 16 : Evaluer la réglementation relative au démarrage et à la fermeture des activités économiques, ainsi qu'à la concurrence**Note 3,5/6**

Il existe des avancées dans ce domaine, notamment, la création d'entreprises se fait désormais auprès des Centres de formalités de création d'entreprises (CFCE). Les centres proposent un guichet unique destiné à simplifier et à faciliter les démarches des entrepreneurs. Des CFCE sont opérationnels à Bafoussam, Bamenda, Douala, Garoua et Yaoundé et seront prochainement généralisés à l'ensemble du pays. Dans les villes où il n'existe pas de CFCE, la création d'entreprise se fait auprès des administrations habilitées.

On note également la mise en place d'un conseil national de la concurrence.

Critère 17: Evaluer la réglementation relative aux opérations commerciales et industrielles en cours

Note

4/6

Plusieurs entités assurent la réglementation relative aux opérations commerciale et industrielle. Il s'agit notamment de l'Agence des normes et de la qualité (ANOR) et du Ministère du commerce. L'ANOR assure l'élaboration et l'homologation des normes. Le Ministère du commerce quant à lui, assure la réglementation en matière de prix et de lutte contre les pénuries simulées/ la spéculation.

On peut également relever en 2012, des améliorations dans les délais de création des entreprises, la réduction des délais de passage portuaires ainsi que la mise en application du télépaiement des impôts.

Critère 18 : Evaluer la réglementation du marché des facteurs (main-d'œuvre et terres)

Note

3/6

Les actions menées dans ce cadre restent encore insuffisantes. On note que le Ministère du travail et les syndicats œuvrent pour l'amélioration de la réglementation du marché du travail à travers l'intensification des dialogues entre employeurs et employés, mais les effets restent timides. La réglementation relative à la terre est améliorée par le ministère des affaires foncières à travers la mise sur pied d'un dispositif visant simultanément à vulgariser la délivrance des titres fonciers, à sécuriser ces titres et à veiller sur leur conformité. Mais là encore, l'effectivité des engagements reste peu tangible.

C - Mesures d'inclusion/d'équité sociale

7. Egalité hommes-femmes

Ce critère permet de déterminer dans quelle mesure le pays a adopté des lois et mis en place des institutions et programmes pour l'application de lois et politiques susceptibles d'atteindre les objectifs formulés dans les questions ci-dessous.

Critère 19 : Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'accès aux opportunités de développement du capital humain.

Ici, l'accent est mis sur l'éducation dans le primaire, le secondaire, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, les soins prénatals et lors de l'accouchement, et les services de planification familiale.

Note

5/6

La réalisation de l'OMD 3 qui vise à éliminer les disparités entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement d'ici 2015 est en amélioration au regard de l'évolution des indicateurs sociaux. L'indice de parité est de 0.86 en 2010. L'écart filles/garçons dans le primaire et le secondaire s'est réduit sensiblement, de 4,3 % en 2001 à 0,6 % en 2010 (INS, mars 2012). La parité progresse significativement dans le secondaire, avec une réduction plus marquée de l'écart entre les deux sexes, de l'ordre 0,01 et de 0,08 pour le premier et le second cycle. L'enquête EDS-MICS de 2011 montre près de 70 % des femmes sont alphabétisées, contre 82 % des hommes.

Critère 20 : Promouvoir un accès égal pour les hommes et les femmes aux ressources productives et économiques.

L'accent est mis sur la participation et la rémunération de la main-d'œuvre, la propriété et la gestion des entreprises, le régime foncier et le système de succession.

Note

3/6

On note toujours quelques disparités hommes/femmes dans la population active – et une forte inégalité au niveau du foncier. Bien que l'ordonnance 74-1 du 6 juillet 1974 garantisse, sans discrimination,

à toute personne physique ou morale possédant des terrains en propriété, le droit d'en jouir et d'en disposer librement, dans la pratique, la situation ne semble guère favorable aux femmes : celles-ci sont quasiment absentes des registres fonciers.

De plus le code de la famille reste toujours attendu.

Critère 21 : Accorder aux hommes et aux femmes un statut égal et la même protection, aux termes de la législation en vigueur

(L'accent est mis sur la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le droit de la famille, les violences à l'encontre des femmes et la participation à la vie politique.

Note 4/6

Dans ce cadre, le pays a ratifié le CEDAW et s'active pour sa vulgarisation et son application

8. Equité dans l'utilisation des ressources publiques

Ce critère permet de déterminer la mesure dans laquelle la tendance des dépenses publiques et du recouvrement des recettes publiques a une incidence sur les pauvres et est conforme aux priorités nationales en matière de réduction de la pauvreté.

- **Evaluation de la conformité des dépenses publiques aux priorités en matière de réduction de la pauvreté**

Critère 22 : Evaluer la mesure dans laquelle les individus, les groupes ou les localités qui sont pauvres ou vulnérables ou qui ont un accès inégal aux services et opportunités, sont identifiés

Note 4,5/6

Le pays dispose d'un DSCE (DSRP2) élaboré à partir des stratégies et politiques sectorielles et après des enquêtes auprès des ménages, ECAM, EDS, MICS, etc.

Critère 23- Evaluer la mesure dans laquelle une stratégie nationale de développement prévoyant des interventions explicites pour aider les groupes identifiés au point (a) ci-dessus, est adoptée

Note	3/6
-------------	------------

Le DSCE, appuyé par plusieurs stratégies sectorielles, a été conçu et est mis en œuvre dans cette logique. Malgré la mise en place de plusieurs stratégies, l'incidence de celles-ci reste toujours peu perceptible.

Critère 24 - Evaluer la mesure dans laquelle la composition et l'incidence des dépenses publiques font l'objet d'un suivi systématique dont les résultats sont pris en compte dans les décisions subséquentes d'affectation des ressources

Note	2,5/6
-------------	--------------

Le CDMT central et les CDMT sectoriels existent et constituent le point de départ de la programmation budgétaire pluriannuelle. Mais le problème est au niveau de la consommation effective du budget et la qualité de la dépense publique y relative.

- **Evaluation de la dimension recouvrement des recettes publiques**

Critère 25 - Evaluer l'incidence des principaux impôts, c'est-à-dire la question de savoir si ces impôts sont progressifs ou régressifs

Un impôt régressif redistribue les revenus des pauvres aux riches, en imposant un plus grand pourcentage à mesure que diminue l'assiette d'imposition. Par contre, un impôt progressif redistribue les revenus des riches aux pauvres. Sous un système d'impôt progressif, le taux moyen de l'impôt (sur le revenu) est de plus en plus élevé à mesure que s'accroît l'assiette d'imposition.

Note	3/6
-------------	------------

L'impôt sur le revenu est progressif par construction, de même que la défiscalisation des importations des produits de premières nécessités et l'exonération des produits agricoles à l'exportation. Toutefois, les subventions sur le carburant semblent plus bénéficier aux riches.

Critère 26 : Alignement des impôts sur les priorités en matière de réduction de la pauvreté

Note 3/6

Pour aligner les impôts sur les priorités en matière de pauvreté, l'État a mis en application un certain nombre de mesures : La défiscalisation de certaines denrées à l'importation ; l'exonération de taxes sur les produits de première nécessité ; La mise en place de mécanismes de financement des projets des jeunes camerounais à travers le Ministère de la Jeunesse et d'autres organismes; la réactivation du contrôle des prix des produits de consommation courante par le Ministère du commerce (...), à l'effet de minimiser la pression fiscale sur les individus et les ménages.

Cependant, ces actions manquent de suivi et à cet effet, ne se font pas ressentir au niveau de la population.

9. Valorisation des ressources humaines

Ce critère permet d'évaluer les politiques nationales et les prestations de services des secteurs public et privé ayant une incidence sur l'accès et la qualité dans les domaines objets des questions ci-dessous

Critère 27 : Evaluer les services de santé et de nutrition, y compris la politique de population et la santé reproductive

Note 2,5/6

Malgré la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de santé révisée, la mortalité maternelle et néonatale reste élevée, du fait principalement des complications de la grossesse et de l'accouchement. Les indicateurs de santé se dégradent et l'incidence des maladies continue de s'accroître, additionné à un retour des maladies disparues il y a quelques années. Cependant, la politique nationale de planning familial semble en voie de maîtrise.

Critère 28 : Evaluer les programmes d'éducation, de développement de la petite enfance, de formation et d'alphabétisation

Les programmes de développement de la petite enfance couvrent à la fois les programmes formels et informels (pouvant combiner des interventions de promotion de l'éducation, de la santé et de la nutrition) ciblant les enfants âgés de 0 à 6 ans.

Note

4/6

Les efforts du gouvernement continuent de porter des fruits. On note à cet effet une amélioration du taux net global de scolarisation au primaire, un accroissement du taux d'achèvement dans le primaire.

Critère 29 : Evaluer la prévention et le traitement du VIH/SIDA, de la tuberculose et du paludisme

Note

3/6

Beaucoup reste encore à faire dans ce domaine. Il y a des progrès notables en termes de réduction de la séroprévalence. Toutefois, on note, malgré les financements alloués, des pénuries d'antirétroviraux, la recrudescence du paludisme dans le septentrion du pays.

10. Protection sociale et travail

Ce critère évalue les politiques officielles dans le domaine de la protection sociale et de la réglementation du marché du travail, qui visent à réduire le risque de pauvreté, à aider les personnes pauvres à mieux gérer d'autres risques, et à garantir un niveau minimum de bien-être à toutes les personnes.

Critère 30 : Evaluer les programmes de sécurité sociale, les régimes de pension et les programmes d'épargne pour le troisième âge

Un régime de pension adéquat est celui qui prévoit des avantages pour toutes les personnes qu'il faut pour prévenir la pauvreté des personnes âgées dans un pays d'un certain niveau de développement, en plus de donner des moyens fiables à la vaste majorité de la population pour subvenir à leurs besoins

de consommation pendant toute leur vie. Un régime abordable est celui qui répond à la capacité de financement des individus et de la société, et qui n'affecte pas indûment les autres impératifs sociaux ou économiques, ou n'entraîne pas des conséquences fiscales intenable. Un régime viable est celui qui repose sur une gestion financière judicieuse et la capacité à se maintenir sur une période prévisible, sur la base d'une série d'hypothèses raisonnables. Un régime robuste est celui qui repose sur la capacité à faire face aux chocs majeurs, y compris les chocs provoqués par des pressions économiques, démographiques et politiques.

Note 2,5/6

La couverture de sécurité sociale reste toujours faible. Les programmes de sécurité sociale d'épargne pour les personnes du 3^e âge restent peu répandus. La gestion des pensions reste insatisfaisante. Seuls les agents de l'Etat et ceux du secteur privé formel bénéficient d'une retraite à peu près sûre, les autres travailleurs du privé continuent à rencontrer des difficultés dans la perception de leur pension-retraite, le plus souvent pour cause de non versement des cotisations à la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) par leurs employeurs. Cependant, il existe de récentes actions menées par la CNPS dans le but de recouvrer les cotisations et améliorer le paiement rapide des pensions.

Critère 31 : Evaluer la protection des normes fondamentales du travail

Chacune des quatre normes fondamentales du travail correspond à deux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) adoptées par les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs des pays membres. Les conventions en question sont les suivantes : la Convention sur le travail forcé (No. 29) ; la Convention sur l'abolition du travail forcé (No. 105) ; la Convention sur l'âge minimum (No. 138) ; la Convention sur les pires formes de travail des enfants (No. 182) ; la Convention sur l'égalité de rémunération (No. 100) ; la Convention concernant la discrimination dans l'emploi et les professions (No. 111) ; la Convention sur la liberté syndicale (No. 87) ; la Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective (No. 98)

Note 3/6

Le pays a ratifié la plupart des conventions de l'OIT. Il a même assuré des fonctions de Présidence des organes statutaires de l'OIT. Mais dans la pratique, la protection des normes de travail reste un chantier inachevé au Cameroun. La situation de crise économique a servi de couverture à certains dysfonctionnements constatés; et les employeurs semblent s'y complaire à leur avantage.

Critère 32 : Evaluer la réglementation visant à réduire la segmentation et les iniquités sur le marché du travail

Note 3/6

Le favoritisme et l'existence des réseaux illicites et non transparents de cooptation continuent d'entretenir les iniquités sur le marché du travail.

Critère 33 : Evaluer les programmes actifs ciblant le marché du travail, par exemple les emplois publics ou la formation professionnelle ; et les initiatives à base communautaire

Note 3,5/6

Le problème de l'emploi des jeunes reste une préoccupation pour le Cameroun. Après le recrutement des 25000 jeunes à la Fonction Publique, plusieurs mécanismes sont mis sur pied pour intégrer les jeunes dans la réalisation des grands projets structurants engagés dans le pays. On note également des initiatives de promotion de l'auto-emploi et de base communautaire tel que le Service civique national de participation au développement, le Programme d'insertion et d'appui aux acteurs du secteur informel, (PIAASI), le PAJER-U & le PIFMAS, et plusieurs autres initiatives dans le secteur agropastoral qui sont mis en œuvre pour remédier à ce problème. Cependant, la situation de l'emploi et en particulier du sous-emploi des jeunes reste une très forte préoccupation.

11. Politiques et réglementation de l'environnement

Ce critère permet d'évaluer la mesure dans laquelle les politiques de l'environnement favorisent la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles et la gestion de la pollution.

Critère 34 : La gestion de la conservation de l'atmosphère, de l'eau et des déchets

Note 3/6

Les institutions ayant des responsabilités plus ou moins étendues à l'égard de l'atmosphère au Cameroun sont multiples et diversifiées. Pour les déchets, HYSACAM, à travers des accords signés avec les municipalités, assure la collecte des déchets dans une dizaine des principales villes du Cameroun. La ville de Yaoundé dispose déjà d'une station de captage du biogaz sur le site de

décharge de Nkolfoulou et une autre est en construction aux environs de la ville de Douala sur le site de décharge de Bassa.

En outre, avant leur installation, toutes les industries et les projets d'infrastructures et miniers sont soumis à une étude d'impact environnemental qui permet d'identifier les risques qui en découlent et les mesures correctives ou d'atténuation.

De plus, le pays a interdit l'utilisation des emballages plastiques, donnant 18 mois de grâce pour la transition avec application dès avril 2014.

Critère 35 : La gestion des zones côtières

Note	4/6
-------------	------------

Le MINEPAT, dans sa composante «aménagement du territoire», dispose d'une direction en charge des zones côtières/frontalières : zone de Bakassi ; zone de Douala et Kribi ; gestion des mangroves.

Critère 36 : La gestion des ressources naturelles

Note	4/6
-------------	------------

Les revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles, notamment du pétrole font l'objet d'une gestion plus transparente et sont inscrits au budget de l'Etat.

En 2012, les négociations en vue de l'admission du pays à l'ITIE et au processus de Kimberley sont en bonne voie.

Le pays est également admis au processus de certification des forêts de l'UE (APV-Flegt).

D - Gouvernance : gestion et institutions du secteur public

12. Droits à la propriété et gouvernance basée sur l'Etat de droit

Ce critère permet d'évaluer la mesure dans laquelle l'activité économique privée est facilitée par un système juridique efficace et une structure de gouvernance basée sur l'Etat de droit, caractérisée par le respect systématique et l'application des droits à la propriété et des droits contractuels.

Critère 37 : La base juridique de garantie des droits à la propriété et des droits contractuels

Note 2,5/6

Le Cameroun abrite les sièges de l'OAPI. Ainsi, la base juridique du pays pour garantir les droits à la propriété et des droits contractuels est celle régie par cette structure en plus de l'OHADA. Mais les personnes physiques et morales (entreprises) font encore face à plusieurs difficultés dont la garantie exigée du titre foncier pour l'accès au crédit. Il est aussi de plus en plus décrié des cas d'expropriation des terres pour exploitation par les multinationales, au détriment des populations.

Critère 38 : La prévisibilité, la transparence et l'impartialité des lois affectant l'activité économique, ainsi que l'application de ces lois par le pouvoir judiciaire

Note 3/6

Au Cameroun, les lois sont prévisibles, mais leur application n'est pas garantie : le principe des réseaux illicites et de cooptation a favorisé l'installation de la non-observance des lois affectant l'activité économique. La corruption combattue reste rampante et fait la résistance.

Critère 39 : La difficulté à obtenir les licences d'affaires

Note 3/6

D'après le rapport Doing business 2012, le Cameroun a simplifié les procédures de démarrage des affaires. Mais des difficultés certaines persistent.

Critère 40 : La criminalité et la violence, en tant qu'entraves à l'activité économique

Note 4,5/6

Le Cameroun reste un pays de paix dans le contexte de la sous-région Afrique centrale et de la région Afrique en général. Ces fléaux existent, mais restent négligeables et du domaine du contrôlable au point de ne pas constituer une entrave à l'activité économique. Cependant, certaines entreprises estiment dépenser 5 à 10% de leur chiffre d'affaires pour leur sécurité.

13. Qualité de la gestion budgétaire et financière

Critère 41 : Evaluer la mesure dans laquelle il y a un budget détaillé et crédible, lié aux priorités définies dans les politiques, qui sont elles-mêmes liées à la stratégie de réduction de la pauvreté

Note 4/6

La conception du budget et son analyse font bien ressortir des dépenses pro-pauvres selon le schéma du DSCE. Ce qui dénote de la prise en compte de la réduction de la pauvreté comme priorité depuis 2010 (lancement du DSCE).

Critère 42 : Evaluer dans quelle mesure il existe des systèmes efficaces de gestion financière pour s'assurer que les dépenses engagées sont conformes au budget approuvé, que les recettes budgétaires sont recouvrées et que le contrôle budgétaire global est assuré

Note 4/6

Il existe une institution supérieure chargée du contrôle de l'ordre administratif qui relève de l'autorité directe de la Présidence de la République. La Direction générale du Budget au MINFI dispose d'une Division de contrôle des opérations budgétaires (DCOOB), avec des démembrements au niveau de chaque administration (CFS : contrôles financiers spécialisés). Mais le travail fourni par toutes ces structures exigent encore des améliorations certaines.

Critère 43 : Evaluer la mesure dans laquelle il existe un système de soumission de rapports opportuns et exacts sur le budget, y compris des comptes publics préparés à temps et vérifiés, et des mécanismes efficaces de suivi

Note 3/6

Il existe un système de soumission de rapports au Parlement, au CONSUPE, et à la Chambre des Comptes, et de temps à temps, à la demande de la CONAC (commission nationale anti corruption). Toutefois, ces informations ne sont pas suffisamment accessibles au public.

Critère 44 : Evaluer la mesure dans laquelle il existe une répartition claire et équilibrée des dépenses et des recettes entre les différents niveaux de l'appareil gouvernemental.

Note 5/6

L'élaboration du budget annuel respecte habituellement le principe de la répartition claire et équilibrée des dépenses et des recettes à tous les niveaux de l'appareil gouvernemental.

14. Efficacité de la mobilisation des ressources

Ce critère permet d'évaluer la tendance globale de la mobilisation des ressources, non seulement la structure fiscale telle qu'elle existe sur le papier, mais aussi les ressources de toutes provenances qui sont effectivement mobilisées.

Critère 45 : Evaluer la politique fiscale

Note 3/6

Le niveau de pression fiscale reste faible. Il existe des niches non exploitées et une mauvaise performance de recouvrement. Pour couvrir ses ressources, la loi de finances pour l'exercice 2012 a apporté d'importants aménagements à la législation fiscale en vigueur. De plus, dans le DSCE, le Gouvernement camerounais ne place pas la politique fiscale au premier plan pour la relance économique.

Critère 46 : Evaluer l'administration des impôts

Note 3/6

L'existence du secteur informel et la couverture insuffisante de l'ensemble des secteurs d'activité rendent inefficaces l'administration des impôts.

Malgré ses performances, elle est régulièrement citée parmi les administrations les plus exposées et impliquées dans les actes de corruption.

15. Qualité de l'administration publique

Ce critère permet d'évaluer dans quelle mesure le personnel civil en poste au sein de la structure du gouvernement central (y compris les enseignants, les professionnels de la santé et la police) est structuré de manière à élaborer et à mettre en œuvre les politiques officielles, et à assurer efficacement les prestations de services. Ce personnel comprend les responsables exécutifs centraux et le personnel des ministères et autres départements de l'administration, y compris les institutions autonomes. Il exclut les éléments des forces armées, le personnel des sociétés d'Etat et le personnel des autorités sous-nationales.

Critère 47 : Evaluer la coordination des politiques et la réactivité

Note 2/6

Les politiques ne sont pas toujours coordonnées. Le Chef de l'Etat lui-même le déplore depuis des années.

Critère 48 : Evaluer les prestations de services et l'efficacité opérationnelle

Note 2,5/6

La gestion axée sur les résultats ne porte pas de fruits dans le pays depuis sa mise en place du fait de ce qui précède.

Critère 49 : Evaluer le mérite et l'éthique

Note 1/6

Il n'existe toujours pas de mécanismes permettant de valoriser le mérite et de rétablir l'éthique dans le pays.

Critère 50 : Evaluer l'adéquation de la rémunération et la gestion de la masse salariale

Note 2,5/6

Le problème de fonctionnaires fictifs et absents persiste dans le pays. On remarque ainsi des personnes qui perçoivent des salaires mais qui n'occupent pas de poste de travail. On déplore également une

rémunération non uniformisée et une prolifération des statuts particuliers et des incohérences entre le fichier solde et celui du personnel. Un phénomène vieux de plus de 20 ans !

16. Transparence, obligation de rendre compte et corruption dans le secteur public

Ce critère permet de déterminer la mesure dans laquelle l'exécutif peut être tenu responsable de l'utilisation des fonds et des résultats de ses actions par les électeurs, le législatif et le judiciaire, ainsi que la mesure dans laquelle les employés du secteur public, au sein de l'exécutif, sont tenus de rendre compte de l'utilisation des ressources, des décisions administratives et des résultats obtenus.

Critère 51 : Evaluer l'obligation de l'Exécutif de rendre compte aux institutions chargées du contrôle, et l'obligation des employés du secteur public d'assumer la responsabilité de leur performance

Note 3/6

L'Exécutif élabore un Rapport économique et financier de l'Etat (REF) pour l'année N en vue de soutenir la loi de finances de l'année N+1, à faire voter par le Parlement. Une loi de Règlement portant sur l'exercice N-1 est également annexée. Le CONSUPE assure les fonctions d'audit et de contrôle des finances publiques selon les normes internationales. Plusieurs initiatives et mesures de lutte contre la corruption telle que l'opération épervier, l'opérationnalisation de la CONAC, la redynamisation des opérations de contrôle, la création du Tribunal criminel spécial (TCS), sont également mises en œuvre pour cette cause d'améliorer la qualité et les performances de la dépense publique.

Malgré tout cet arsenal juridique et institutionnel, les résultats restent mitigés ! La pertinence et la qualité des rapports restent également problématiques.

Critère 52 : Evaluer l'accès de la société civile à l'information sur les affaires publiques

Note 3,5/6

Cet accès s'améliore de façon globale. On peut citer : la publication de l'exécution du budget chaque trimestre dans la presse publique et privée; la publication de la loi de finances et du journal des projets

dans tous les médias et l’affichage partout où besoin est ; l’obligation à toutes les administrations de disposer d’un site internet pour la publication des informations sur leur activité et les résultats, l’adhésion du pays à l’initiative e-government et OPEN DATA.

Mais beaucoup reste à faire au-delà de la volonté affichée et déclarée, pour atteindre les standards et la moyenne de certains pays africains anglophones.

Critère 53 : Accaparement du pouvoir d’État par des groupes d’intérêts

Note

2,5/6

Cette situation perdure au Cameroun. Le pays semble être le champ de bataille de différents groupes d’intérêt à tous les niveaux. Il en ressort qu’une promotion ou un positionnement est le fait d’une influence de tel réseau ou groupe qui doit en tirer les bénéfices à son avantage au détriment des autres !

Le Projet de renforcement des capacités en gestion économique et financière du Cameroun (CAMERCAP) est la résultante d'une coopération active entre la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) et le Gouvernement de la République du Cameroun à travers le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.



© CAMERCAP, immeuble MINFI (ex-CNR) 4^{ème} étage Avenue Foch,
B.P. 6175 Yaoundé, Tél : (237) 22 22 58 58 / 22 22 34 82, Fax : (237) 22 22 34 21